

**Rapport du groupe de travail
animé par Hervé Mariton, député de la Drôme
à la demande de Jean-François Copé**

**Groupe UMP
Assemblée nationale
Juillet 2009**

Avant-propos

Trente-deux collègues ont participé à la réflexion du groupe UMP pour reprendre la main sur les questions de société.

Vingt-six auditions de personnalités, riches d'analyses et de convictions, auront aidé à formuler des propositions de fond et des conseils de méthode.

Nous devons écouter la société française dans sa diversité, travailler les sujets qui font débat en affirmant nos convictions, au premier rang desquelles la dignité de la personne, faire oeuvre de pédagogie sans nous laisser impressionner par les sondages, nous libérer de la dialectique de la conservation et du changement et rechercher ce qui est juste.

Souvent nous sommes engagés, directement, personnellement, en politique parce que nous voulons construire plutôt que de céder à un sens de l'histoire. Pour autant, notre engagement a un sens, en prise avec un monde qui bouge.

Oui, nous députés UMP pouvons *reprendre la main sur les questions de société*.

Hervé Mariton

Introduction : genèse et objectifs de la réflexion

A la fin de l'année 2008, de nombreux questionnements ont émergé au sein de la majorité parlementaire et dans l'ensemble de la société française, lors de l'examen d'une proposition de loi visant à élargir les dispositions encadrant le travail dominical. Une partie des députés UMP souhaitaient l'adoption d'une loi perçue comme un simple aménagement technique pour régler quelques problèmes liés à l'ouverture des magasins le dimanche, d'autres exprimaient leurs craintes face à ce qu'ils percevaient comme une remise en cause d'un élément important du lien social.

A cette occasion, les députés du groupe UMP ont perçu à quel point des aspects apparemment techniques d'une loi pouvaient mettre en jeu des questions sensibles, impliquant largement la société. Ce qui semble un détail législatif est parfois lourd de sens et certaines mesures qui relèvent du symbole en disent long sur la façon dont la communauté nationale se conçoit, se projette dans l'avenir...

Depuis la prise de conscience causée par la proposition de loi sur le travail du dimanche, l'entrée dans le vif de la crise économique est venue confirmer la nécessité d'approfondir ce questionnement sur les questions de société. La crise économique est aussi une crise des valeurs. Elle nous oblige à réfléchir sur ce que nous voulons privilégier individuellement et collectivement ; sur les principes qui fonderont notre avenir.

La difficulté de la sortie de crise souligne l'importance de principes solides pour garder le cap sur un projet collectif. En effet, la question de la dette est une véritable bombe à retardement, qui va nous obliger à des arbitrages financiers dans les années à venir. Les engagements sociaux ne doivent pas être effacés d'un cœur léger. Mais, avant de couper dans les dépenses d'intervention ou de se lancer dans des réformes de structure sous un angle uniquement budgétaire, il est essentiel d'être au clair sur le modèle de société que nous souhaitons.

Ce constat a poussé le groupe UMP à se poser plusieurs questions :

- **Quels sont ces sujets sensibles, ces « questions de société » qui méritent une vigilance particulière du politique ?** Un inventaire raisonné permettrait au législateur de redoubler d'attention sur ces terrains difficiles et de mieux aborder les problèmes en jeu.

- **Quel est le rôle de la loi sur ces questions de société ? Quelle est la mission du législateur ?** La loi doit-elle suivre les mœurs ? Le législateur doit-il entériner toutes les demandes d'une partie du corps social ? Ou bien est-ce à la loi de s'imposer comme un étalon de référence ? Existe-t-il une troisième voie pour dépasser ce dualisme entre la loi qui s'adapte à toutes les évolutions sans proposer de modèle de société et la loi immuable définissant un idéal dépassé ?
- **Enfin et surtout, comment les députés UMP peuvent-ils aborder ces questions,** tant en termes de méthode que de fond et de positionnement politique ? Si, sur bien des sujets (la valeur travail, la revalorisation du mérite, la fiscalité, la sécurité...), la droite a levé des ambiguïtés et marqué des points face à la gauche, force est de constater que ce n'est pas encore le cas sur les « questions de société ». Comment peut-elle enfin prendre la main sur ces sujets ?

Jean-François Copé a demandé aux députés volontaires de travailler ensemble pour avancer sur ces questions et sortir du malaise que subit souvent la majorité lorsqu'elles sont abordées dans le débat politique. Il a confié à Hervé Mariton l'animation de cette réflexion.

Après plus d'une vingtaine d'auditions très ouvertes entre décembre 2008 et juillet 2009, d'universitaires et de scientifiques, de personnalités du monde de l'entreprise, de représentants de différentes sensibilités philosophiques et religieuses, ou d'associations qui auraient demandé à nous rencontrer, voici le rapport final destiné au groupe UMP, avec les comptes-rendus de toutes les auditions et nos conclusions :

- sur la définition d'une question de société et les sujets concernés
- sur l'inventaire des questions de société qui demandent notre vigilance
- sur la méthode pour aborder ces questions,
- sur l'approche politique que pourrait adopter le groupe UMP par rapport à ces thèmes.

Liste des députés ayant participé au groupe de travail

- | | |
|--|--|
| ➤ Martine Aurillac (Paris) | ➤ François Loos (Bas-Rhin) |
| ➤ Chantal Bourragué (Gironde) | ➤ Hervé Mariton (Drôme) |
| ➤ Loïc Bouvard (Morbihan) | ➤ Patrice Martin-Lalande (Loir-et-Cher) |
| ➤ Xavier Breton (Ain) | ➤ Philippe Morenvillier (Meurthe-et-Moselle) |
| ➤ Chantal Brunel (Seine-et-Marne) | ➤ Françoise de Panafieu (Paris) |
| ➤ Pascal Clément (Loire) | ➤ Bernard Pancher (Meuse) |
| ➤ Georges Colombier (Isère) | ➤ Etienne Pinte (Yvelines) |
| ➤ Michel Diefenbacher (Lot-et-Garonne) | ➤ Jean-Frédéric Poisson (Yvelines) |
| ➤ Philippe Gosselin (Manche) | ➤ Jean Proriol (Haute-Loire) |
| ➤ Arlette Grosskost (Haut-Rhin) | ➤ Jacques Remillé (Isère) |
| ➤ Louis Guedon (Vendée) | ➤ Bernard Reynes (Bouches-du-Rhône) |
| ➤ Jean-Claude Guibal (Alpes-Maritimes) | ➤ Arnaud Robinet (Marne) |
| ➤ Michel Herbillon (Val-de-Marne) | ➤ Michelle Tabarot (Alpes-Maritimes) |
| ➤ Françoise Hostalier (Nord) | ➤ Jean-Charles Taugourdeau (Maine-et-Loire) |
| ➤ Sébastien Huyghe (Nord) | ➤ Christian Vanneste (Nord) |
| ➤ Marc Le Fur (Côtes d'Armor) | |
| ➤ Céleste Lett (Moselle) | |

Liste des personnes auditionnées

- Madame Sylviane AGACINSKI, philosophe, professeur l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - EHESS
- Monsieur Jean-Claude AMEISEN, président du comité d'éthique de l'INSERM
- Monsieur Philippe BAS, président du groupe de travail du Conseil d'Etat sur les lois bioéthiques
- Madame Monique CANTO-SPERBER, Philosophe, directrice de l'ENS-ULM,
- Madame Chantal DELSOL, philosophe
- Monsieur Richard DESCOINGS, président de Sciences Po,
- Madame Mercedes ERRA, co-présidente de Euro RSCG Worldwide
- Monsieur Luc FERRY, philosophe, président du Conseil d'Analyse de la Société
- Monsieur Marcel GAUCHET, philosophe, professeur à l'EHESS
- Monsieur Claude KIRCHNER, Directeur du centre de recherche INRIA, Sud-Ouest
- Monsieur le rabbin Haïm KORSIA, aumônier général israélite des armées
- Monsieur Pierre MANENT, philosophe, professeur à l'EHESS
- Madame Nadine MORANO, secrétaire d'Etat à la famille
- Monsieur Arnold MUNNICH, pédiatre et généticien, Conseiller scientifique auprès du Président de la République
- Mgr Pierre D'ORNELLAS, Archevêque
- Monsieur Jean-Pierre PETIT, PDG de McDonald's France
- Monsieur Dominique REYNIE, Directeur général de la Fondation pour l'innovation politique et professeur à l'IEP de Paris
- Monsieur le pasteur Jean-Pierre RIVE, pasteur, en charge du département Evangile et société à la Fédération Protestante de France
- Monsieur Yazid SABEG, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances
- Monsieur l'imam Zakaria SEDDIKI
- Monsieur Alex TURK, président de la CNIL
- Madame Pascale WEIL, anthropologue et sociologue, associée de Publicis Consultants

Auditions complémentaires à la demande des associations

- Monsieur Jean-Michel DURAND et Madame Anne BORING, Président et Vice-présidente de l'association Gay Lib
- Monsieur François FONDARD, Président de l'Union nationale des Associations Familiales
- Monsieur Jean-Marie LE MENE, Président de la fondation Jérôme Lejeune

I. Qu'est-ce qu'un sujet de société ?

Les questions de société sont des questions qui sont à la croisée de la sphère privée et de la sphère publique, de la société civile et de l'Etat.

Elles concernent souvent l'articulation entre l'intime et le politique, entre le personnel et le collectif et se posent d'autant plus dans une société marquée par la tension entre individualisme et « vivre-ensemble ».

- **Soit il s'agit de questions qui relèvent en principe de la sphère privée et qui atteignent un tel niveau de collectif qu'elles investissent la scène politique.** Il faut noter que l'aspect émotionnel et médiatique permet d'abaisser le seuil de collectif. (En clair, quelques faits minoritaires particulièrement frappants suffisent parfois à mobiliser l'opinion)
 - Exemple : la question des enfants élevés par des couples de même sexe, la question du suicide assisté, la question des musulmans manquant de lieux de culte pour leur pratique religieuse, la prise en compte des origines dans le recrutement...
- **Soit il s'agit de règles de vie en société qui ont un impact très fort sur la sphère privée**
 - Exemple : la question du travail dominical, l'interdiction de ports de signe religieux à l'école...

A cause de cette articulation parfois difficile entre l'intime et le public, entre l'individuel et le collectif, **les questions de société ont souvent une dimension émotionnelle assez importante.** Elles renvoient chacun à une interrogation sur ses valeurs personnelles et surtout sur les valeurs partagées au sein de la société française.

- **Faut-il valoriser des références communes, au-delà des attentes exprimées par les différentes composantes du corps social ? Si oui, quelles sont ces valeurs ?**

Les questions de société sont le signe d'une société en questions, d'une société qui s'interroge sur elle-même et son avenir. Ce débat n'est pas une mauvaise chose. Au contraire, il manifeste une certaine vitalité de notre société. Sur ces sujets, rien ne serait pire que l'indifférence.

Pour reprendre l'expression de Sylviane Agacinski, les questions de société sont des « questions de civilisation ». Ce questionnement porte directement sur les fondements de notre vivre-ensemble, sur le « dénominateur commun » entre les Français.

II. Pourquoi les questions de société sont-elles de plus en plus présentes dans le débat politique ?

Dans un pays culturellement homogène où le contrôle social est assuré par des corps intermédiaires structurés, le consensus sur les valeurs se fait assez facilement, sans recours à l'Etat ou à la loi. Les questions de société sont prises en charge... par la société.

En France, vu la place prédominante de l'Etat, les individus se sont toujours penchés vers la puissance publique pour régler leurs différends, obtenir une reconnaissance et les moyens de leur autonomie. Alors que le corps de valeurs communes n'est plus aussi évident au sein de la société française, le recours au législateur est de plus en plus courant pour trancher des questions qui relevaient autrefois de la sphère privée.

Un exemple : la question des « beaux-parents »

L'éducation d'un mineur par un tiers qui n'est pas le père ou la mère biologique d'un enfant est un cas de figure qui n'a rien de nouveau (qu'il s'agisse de familles recomposées à la suite d'une séparation, d'un veuvage...). En témoigne la figure souvent péjorative de la « marâtre » dans la culture populaire. Le besoin de recourir à la loi pour définir un « statut » de ce tiers et définir dans les textes la relation entre ce tiers et le mineur est nouveau.

Ce recours au législateur apparaît d'autant plus attendu que notre société connaît des bouleversements sociaux importants et des évolutions technologiques majeures. Certains observateurs vont jusqu'à parler de « révolution anthropologique ». C'est par exemple le cas de Marcel Gauchet lorsqu'il parle de la famille contemporaine. Ces mutations profondes et le poids de l'individualisme poussent à une mise en question permanente des valeurs communes et donc à des débats continus sur « les questions de société. »

Un exemple : la question de l'indisponibilité du corps humain.

Dans une société marquée par le christianisme et une philosophie moniste, le corps est la personne. Il n'y a pas de dualisme entre l'esprit et le corps. Ce dernier n'est pas un objet qui peut être vendu, loué... Il n'y avait même pas besoin de légiférer à ce propos. Ce principe n'est par exemple pas inscrit dans la déclaration des droits de l'homme de 1789. L'indisponibilité du corps humain est reconnu par les lois de bioéthique de 1994, avec quelques exceptions, à titre gratuit : don de sang, don d'organes...

Sur la base de fondements philosophiques libéraux et individualistes (cf. Locke), la question de la propriété du corps s'est posée en ces termes : si un individu veut vendre ou louer une partie de son corps, au nom de quoi peut-on l'en empêcher ? L'individu libre et rationnel n'est-il pas libre de disposer de ce qui est à lui ?

Cette question est longtemps restée assez théorique ou marginale, Les progrès techniques ont ouvert des champs d'application très larges : don d'organes, gestation pour autrui... Cette dernière pratique est aujourd'hui interdite notamment au nom du principe d'indisponibilité du corps humain. Le principe de la dignité de la personne est également en question. Avec les demandes de légalisation des mères porteuses, le législateur est invité à trancher sur des principes qui auparavant s'imposaient d'eux-mêmes et faisaient partie du « bagage civilisationnel commun ». Il n'y a plus d'évidence...

Un autre exemple : la question religieuse dans la sphère publique

Après une époque conflictuelle qui n'a pas été exempte de certains excès, la laïcité faisait l'objet d'un consensus très large dans la société française. Dans cette perspective, les convictions religieuses ont longtemps relevé principalement de la sphère privée. Aujourd'hui, notamment avec le développement de l'Islam lié à l'immigration récente, la question de l'articulation entre le religieux et le politique se pose à nouveau, notamment pour le législateur. (Question du voile, financement des lieux de culte...)

Les auditions du groupe de travail ont permis de déceler d'autres grandes évolutions qui expliquent la multiplication des questions de société dans le débat public.

III. Pourquoi la droite est-elle souvent mal à l'aise avec ces questions ?

Sur les questions de société, la droite brille par son absence. Elle se trouve souvent en situation d'infériorité idéologique et politique par rapport à la gauche. Cela s'explique par plusieurs raisons.

➤ **Le rapport à l'histoire :**

La droite assume toute l'histoire de France, avec ses grandeurs et ses fardeaux, tandis que la gauche ne craint pas de faire un tri dans son passé et de se réclamer de quelques grandes figures et de symboles positifs. De l'histoire, elle garde Jaurès, Blum, la Commune et le Front Populaire..., oubliant les parts d'ombre.

Elle s'attribue ainsi « le beau rôle » et s'identifie systématiquement au progrès quand la droite se laisse assimiler au conservatisme figé alors qu'elle a souvent incarné le changement et le mouvement dans notre histoire politique.

➤ **Une tendance au doute**

Certaine d'aller dans le sens de l'histoire et sûre de son destin, la gauche se considère *a priori* légitime, tandis que la droite, méfiante à l'égard du systématisme, a tendance, par essence, à douter.

➤ **Des réponses pragmatiques et une approche « technique »**

La droite se caractérise par une approche pragmatique des questions de société qui contraste avec l'approche idéologique de la gauche. Elle cherche d'abord des solutions précises à des situations concrètes, tandis que la gauche a une vision globalisante de la société et n'hésite pas à l'instrumentalisation des cas particuliers comme symboles d'une lutte politique.

Quand la droite a souvent une approche technique, la gauche recourt sans complexe à l'émotion et aux « grands discours » pour mobiliser l'opinion.

➤ **Le rapport à la morale et à la religion**

Il y a une pudeur des hommes politiques de droite à s'exprimer sur des valeurs qui relèvent à leur sens de la sphère privée, de peur qu'on mette en cause un décalage entre leurs comportements et les principes qu'ils défendent pour la vie en société.

De même, la droite française s'interdit de véhiculer une vision globale de la société qui mobiliserait des valeurs morales, de peur d'être taxée de réaction. C'est le fameux spectre du « retour à l'ordre moral » que la gauche agite régulièrement sur ces questions.

La référence aux valeurs religieuses est également problématique à droite. Autant la revendication de valeurs chrétiennes à gauche est le gage d'une certaine modération (cf. Jacques Delors, Pascal Lamy...), autant faire référence à un héritage judéo-chrétien pour un responsable politique de droite renvoie à une posture extrémiste.

➤ **Le rapport à la liberté**

Le rapport de la droite au libéralisme est assez ambigu.

Une partie de notre famille politique ne se reconnaît pas dans l'approche libérale, sur le plan économique comme culturel. Une autre partie assume uniquement un libéralisme économique. Enfin d'autres composantes de la majorité assument le libéralisme dans toutes ses dimensions. Ces divergences rendent difficiles l'établissement de positions claires sur les questions de société. C'est le plus petit dénominateur commun qui triomphe souvent : « j'ai mes principes et mes convictions mais je n'ai pas à les imposer aux autres à travers la loi. »

Tous ces éléments favorisent le silence ou le « retard à l'allumage » de la droite sur les sujets de société. Comme la nature, le débat politique a horreur du vide. A force de rester sur la défensive et de ne pas se positionner sur ces questions, à force de ne pas promouvoir ses convictions, la droite se laisse imposer celles des autres. En désertant le terrain des questions de société, la droite laisse la gauche s'imposer facilement sur le terrain des idées.

IV. Quelques grandes tendances d'une société en plein bouleversement

Ce tableau est loin d'être exhaustif. Il s'agit de quelques évolutions importantes sur lesquelles les différentes personnes que nous avons auditionnées, ont souhaité attirer notre attention.

Le 20ème siècle, un siècle de déconstruction.

Pour Luc Ferry, les choses ont plus changé au cours des cinquante dernières années que durant les deux derniers siècles : progrès technologique, exode rural, évolution de la structure familiale, mondialisation et triomphe du capitalisme libéral, fin des idéologies et disparition/fragilisation des corps intermédiaires (Eglise, syndicats, partis, classes sociales...). Ces changements ont produit des évolutions majeures en termes de valeurs et de conception de la famille.

La révolution anthropologique de la famille

Pour Marcel Gauchet, nous sommes passés de la famille-institution à la famille-contrat, donc à la privatisation des relations. C'est un changement extrêmement profond dont on n'a pas encore mesuré tout l'impact, notamment en termes d'éducation et de transmission. Les bouleversements de la famille sont le sous-jacent caché de nombreux problèmes d'éducation aujourd'hui.

Pour Luc Ferry, le « sens », le sacré (ceux pour quoi l'on est prêt à donner sa vie) ne réside plus dans la nation, la collectivité, la religion, mais dans la famille, désormais considérée comme un lieu où les liens sont choisis et non subies. Les Français s'investissent ainsi davantage dans leur sphère privée et relationnelle que dans la sphère publique.

Vers le droit à l'enfant

Selon Monique Canto-Sperber, il faut souligner le bouleversement qui a touché la procréation depuis le développement de la contraception, la légalisation de l'avortement et l'apparition de la procréation médicalement assistée. Alors que la naissance humaine était auparavant le lieu de la fatalité, il est aujourd'hui celui du choix et du désir. L'avancée des techniques médicales a éloigné le *fatum* ou le déterminisme qui frappait les corps – on était stérile ou fécond – pour laisser la volonté humaine s'emparer de l'expérience de fécondité.

Le libre-arbitre de chaque femme vient concurrencer le mystère de la conception. La vie ne se « reçoit » plus, elle se programme. Elle fait l'objet d'un « projet parental ». C'est la logique du droit à l'enfant qui s'imposerait, la stérilité étant progressivement perçue comme une discrimination.

La filiation à géométrie variable

Avec les familles recomposées, la procréation médicalement assistée, les dons d'ovocyte, c'est la notion même de filiation qui est bouleversée.

Ce qui relevait auparavant de l'évidence est aujourd'hui moins naturel. Alors que l'arrivée d'un enfant était le lieu d'une configuration simple impliquant un homme et une femme, l'arsenal des techniques de procréation rend la situation moins lisible.

S'il l'on prend l'exemple de la GPA avec donneuse d'ovocyte, il peut y avoir trois figures maternelles : la génitrice, la gestatrice, et l'éducatrice. Qui est la mère ?

Même si huit enfants sur dix vivent aujourd'hui avec leurs deux parents, la multiplication des figures d'autorité dans les cas des familles recomposées peut contribuer à brouiller les repères des enfants comme ceux des parents. Père, mère, beaux-parents, tiers... un enfant peut avoir une succession de référents identitaires dans son éducation. Que signifie être « père » ou mère » dans ces conditions ?

La « sous-traitance » de l'éducation par les familles

En un demi-siècle, nous sommes passés d'une résistance face au travail des femmes à une généralisation, avec le soutien de l'Etat pour les aider à concilier vie professionnelle et vie

familiale. Aujourd'hui, 85 % des mères entre 25 et 49 ans travaillent en même temps qu'elles élèvent leurs enfants.

L'éducation des enfants par les familles est donc en partie « sous-traitée » à des professionnels ou des structures spécialisées. Cela change considérablement le mode de fonctionnement de notre société.

La généralisation du travail des femmes n'est pas sans conséquence sur les questions de financement de la protection sociale et de retraites. Certains s'interrogent également sur le risque de passer progressivement d'une valorisation du travail des mères à la sanction de celles qui choisissent de se consacrer à l'éducation de leurs enfants. Enfin, il y a une certaine ambiguïté dans la valorisation de la « wonderwoman » présente sur tous les fronts, d'autant que les problèmes de l'égalité salariale et de la répartition des tâches ménagères et familiales sont loin d'être réglés.

La place des femmes dans la société

Une des singularités françaises est l'exaltation de l'art de vivre ensemble, hommes et femmes. C'est en tout cas la thèse défendue par Mona Ozouf, notamment dans son livre, « Les mots de femmes ». Ce « vivre ensemble » des hommes et des femmes est un héritage de l'histoire et un trait de notre identité.

Il est aujourd'hui remis en cause par d'autres conceptions, principalement religieuses, qui prônent la séparation des hommes et des femmes dans l'espace public (demande d'horaires séparées dans les piscines publiques, port de la burqa...), voire l'interdiction des contacts entre les deux sexes (femmes refusant d'être soignées par un homme médecin...)

La fracture intergénérationnelle

Pour Pascale Weil, même si la jeunesse du début du 21^{ème} siècle ne s'est pas « rebellée » ouvertement contre ses parents comme l'avaient fait les babyboomers en 68, elle s'est construite sur des principes très différents. (modernité vs. post-modernité) : primat du subjectif, rôle primordial donné aux pairs qui comptent davantage que les pères, importance de l'image par rapport au texte... Pour Dominique Reynié, pour la première fois, les parents et leurs enfants pensent que les nouvelles générations auront des conditions de vie plus difficile que leurs aînés. (la fin de la promotion sociale voire le « déclassement »)

Le bouleversement des lignes politiques

Face à la mondialisation et au « tout économique », la droite est devenue réformatrice : elle veut adapter la France à la modernité quant la gauche est davantage attentive au maintien des liens sociaux fragilisés par les bouleversements économiques. La gauche se retrouve donc dans la position « conservatrice ». Jusqu'où les fronts doivent-ils être renversés ?

La droite libérale s'est affirmée tandis que la droite « traditionnelle » est orpheline.

La relation contradictoire du citoyen et de l'Etat

Pour Marcel Gauchet, les Français protestent contre ce qu'ils plébiscitent : ils rêvent d'un Etat qui leur donne les moyens d'une liberté complète tout en réclamant la sécurité et la reconnaissance de l'autorité publique.

Le climat social naturel est celui d'une contestation permanente de l'Etat mais celle-ci ne remet absolument pas en cause la légitimité de la démocratie et des institutions. La contestation s'inscrit dans le cadre de la démocratie. (Marcel Gauchet)

Un individualisme « républicain »

L'individualisme des Français n'est pas contradictoire avec l'attachement à certaines grandes valeurs comme la dignité humaine. Contrairement au modèle anglo-saxon, l'individualisme français refuse une approche directement utilitariste. (Marcel Gauchet et Arnold Munnich)

La recherche identitaire, le besoin d'appartenance

Face à la disparition des corps intermédiaires traditionnels, l'individu se sent parfois isolé et désemparé. Il peut être tenté par une recherche identitaire et revendiquer une appartenance à une communauté d'origine, religieuse, culturelle... Fort de sa tradition jacobine, l'Etat ne sait pas trop comment prendre en compte ces « communautés ». La République, attachée au principe d'égalité, s'est en effet construite historiquement sur la négation de la diversité (Interdiction des corporations, République Une et indivisible, ne reconnaissant pas les particularismes locaux, luttant à travers l'école contre les langues régionales...). Comment notre pays peut aujourd'hui aborder cette question de la diversité sans revenir sur l'attachement très fort des Français à l'égalité ?

Ce débat est d'autant plus difficile que l'on perçoit une tendance à la radicalisation dans certains mouvements religieux.

Vers la société de surveillance ?

Les technologies ne sont pas mauvaises en soi mais il faut comprendre leur portée et maîtriser leur usage. Or pour l'instant, une fascination passive pour les nouvelles technologies fait perdre du recul à tout le monde et met en péril les libertés individuelles.

Le développement de la biométrie, des nanotechnologies et la généralisation des systèmes de traçage dans les entreprises et les établissements scolaires soumettent déjà les citoyens à une surveillance subie sans qu'un contrôle satisfaisant n'existe. La naïveté des nouvelles générations à l'égard des réseaux sociaux sur internet permet le franc succès de ces bases de données qui gardent la connaissance d'informations personnelles et peuvent les exploiter à l'insu des utilisateurs. Selon Alex Türk, il existe un risque de voir les individus adopter un comportement conformiste. Chacun serait tenté à terme de museler sa propre liberté d'expression dans une société où la frontière entre le privé et le public n'existerait plus, où tout ce que l'on dirait à quelqu'un pourrait être entendu par d'autres et retenu contre soi : c'est l'hypothèse de la fin de la liberté intellectuelle et de l'intimité physique.

Ce risque est particulièrement important dans la mesure où Internet est aujourd'hui dominé par les standards américains. Nous avons en effet deux visions divergentes sur le statut des données personnelles. Dans la vision française, ce sont des attributs de la personne. Aux Etats-Unis, elles sont considérées comme des informations commercialisables.

Une schizophrénie croissante du consommateur-salarié

Le consommateur est à la recherche du prix le moins cher, quitte à encourager le mouvement de délocalisation qui pénalise le salarié.

Pour Jean-Pierre Petit, le consommateur plébiscite le basculement vers une économie de services dont la principale caractéristique est la disponibilité 24h sur 24. Une usine peut produire des biens à une certaine période de l'année ou certains jours de la semaine, faire des stocks... On exige en revanche d'un service qu'il marche en permanence. Internet renforce cette demande, qui peut être contradictoire par rapport au droit du travail et aux attentes des salariés.

La crise, accélérateur d'un changement de valeurs ?

Selon Mercedes Erra, la crise économique révèle et amplifie une certaine évolution dans les attentes et les valeurs des Français. A travers plusieurs études, on constate que ceux-ci font passer au second plan les questions de consommation et de travail. Ils affirment privilégier :

- le respect de l'autre,
- le sens de la famille,
- la responsabilité individuelle.

Ils se disent par exemple prêts à consommer autrement et à changer de comportements : payer plus cher pour choisir un produit plus respectueux de l'environnement, accepter les contraintes du tri des déchets... Même si cela relève du déclaratif, on sent un changement de paradigme par rapport au modèle dominant des années 80-90 axé sur la réussite individuelle, la maximisation du plaisir personnel...

V. Inventaire des questions de société identifiées dans le cadre du groupe de travail

Voici une liste non exhaustive de sujets de société identifiés par les députés et qui méritent une attention toute particulière lorsque le législateur est sollicité.

A. ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

- **L'identité nationale, la diversité et l'intégration :**
 - les statistiques ethniques,
 - les quotas,
 - l'aménagement des concours,
 - la prise en compte des différences culturelles, notamment dans les programmes scolaires
 - les discriminations,
 - le repli communautaire,
 - les liens armée-nation,
 - l'articulation entre les identités : régions, Nation, Europe, communautés,
 - la place de la laïcité,
 - les langues régionales.
- **La place des religions dans la cité :**
 - la radicalisation du phénomène religieux,
 - le financement et l'entretien des lieux de culte,
 - la prise en compte des obligations religieuses spécifiques par la
- **La place du travail :**
 - le travail dominical,
 - le travail de nuit,
 - la suppression de jours fériés,
 - les questions du volontariat des salariés,
 - la conciliation vie familiale-vie professionnelle
- **L'école, l'université**
 - l'autonomie des établissements et des équipes pédagogiques
- l'autorisation ou non de porter un signe religieux dans l'espace public,
- la contribution des autorités religieuses au débat public.
- puissance publique (jour de repos, non-mixité dans certains services publics, aspects alimentaires et vestimentaires...),

B. VIE, MÉDECINE ET SCIENCES

- **La fin de vie :**
 - l'accompagnement de la fin de vie, l'acharnement thérapeutique, l'euthanasie et le suicide assisté,
 - la prise en compte du vieillissement de la population et de la dépendance des personnes âgées,
- **Les enjeux bioéthiques :**
 - La promotion et les limites du don d'organe,
- Le statut juridique de l'embryon et du fœtus,
- la recherche sur les embryons,
- l'assistance médicale à la procréation,
- IVG et IMG,
- la gestation pour autrui,
- le clonage,
- le don d'ovocytes,
- la congélation des gamètes ou des embryons,
- le diagnostic prénatal,
- le diagnostic préimplantatoire,

- les « bébé-médicaments »,
- l'insémination post-mortem

➤ **La biotechnologie**

- amélioration de la performance humaine ou changement de nature ? (dangers d'utilitarisme de la recherche médicale ou scientifique et d'artificialisation de la condition humaine)

C. FAMILLE ET TRANSMISSION

➤ **Le droit de la famille :**

- le mariage comme institution ou comme contrat d'ordre privé (question de la déjudiciarisation du divorce),
- PACS et contrat d'union civile,
- le statut du tiers et la question de l'autorité parentale,
- les enjeux de l'adoption,
- la question du mariage homosexuel
- la question de l'« homoparentalité » et la sécurité juridique des enfants élevés par des couples homosexuels,

➤ **Les sciences et techniques numériques**

- la protection de la société
- la protection de l'individu : le danger d'une société de surveillance (traçage des personnes, enjeux de la biométrie, droit à l'intimité),

- un droit à connaître ses origines,

➤ **Le contenu des politiques familiales :**

- la fracture intergénérationnelle,
- le danger d'isolement et de rupture du tissu social par isolement,
- la prise en compte et l'accueil des personnes du « 4e âge »,
- la mise sous condition de ressources ou la fiscalisation des allocations familiales,
- la remise en cause de l'accouchement sous X

A travers ces thèmes précis, on voit qu'une question de société renvoie souvent à un conflit entre deux valeurs que le corps social et politique a du mal à trancher. Parmi ces conflits de valeurs récurrents dans le débat français :

- Autonomie vs. égalité républicaine
- Droit à l'enfant vs. droit de l'enfant
- Équité vs. égalité
- Liberté individuelle vs. sécurité
- Liberté vs. dignité humaine
- Liberté vs. fraternité
- Respect de la vie vs. projet parental
- Subsidiarité vs. centralisme
- Unité vs. diversité

VI. Pour une méthodologie adaptée : cinq étapes à respecter

Puisque les questions de société portent sur l'articulation entre l'individuel et le collectif, **puisqu'elles touchent aux valeurs qui fondent le vivre-ensemble, elles demandent de la part du législateur une attention soulignée et donnent à son choix une dimension particulière. Comme si les lois à ce propos étaient des normes supérieures.** En clair, on ne légifère pas de la même façon lorsqu'on fait un texte de loi sur le crédit à la consommation ou sur l'autorité parentale.

Sans même parler des choix à faire, **traiter ces sujets avec mesure, en se donnant le temps d'un travail de fond et d'une prise de recul, est déjà en soi l'expression d'un attachement à des valeurs partagées.**

L'attention que porte le législateur à ces sujets est révélatrice de l'importance qu'il accorde au vivre-ensemble. Arnold Munnich citait à ce propos une phrase de F. Dreyfus-Netter : « *De la maîtrise de la production de nos lois dépend la pérennité de nos valeurs* ».

Ce travail de fond est d'autant plus difficile que les questions de société mettent souvent en scène des cas particuliers ou des faits divers qui font peser sur les responsables politiques une pression émotionnelle ou médiatique.

Le groupe de réflexion propose donc une méthode pour aborder le travail législatif sur ces questions. Cette démarche s'inscrit d'ailleurs dans la logique de la réforme institutionnelle qui impose au gouvernement de mener des études d'impact et une concertation avant de présenter un projet de loi au Parlement.

a. Faire un état des lieux systématique

- Des problèmes qui se posent : sont-ils vraiment d'ordre législatif ? Est-ce qu'une loi peut régler la question ?
- De la législation existante : en quoi est-elle insuffisante ? quelle est son histoire ? peut-on l'améliorer ?
- De la législation existante à l'étranger et des débats que cela a suscité, des conclusions qui en sont tirées. Il ne faut toutefois pas tomber dans le moins-disant réglementaire qui nie le principe même d'une régulation nationale. Ce n'est pas parce que tel pays voisin a fait tel choix qu'il a tort ou que nous devons le copier.

Exemple : ce travail d'évaluation de la législation existante et de sa mise en œuvre a été mené par le groupe de travail animé par Jean Leonetti sur la fin de vie, après l'affaire Chantal Sébire. On a pu ainsi faire le point sur les améliorations à apporter sans instrumentaliser la loi à des fins médiatiques.

La mise à disposition de banques d'information sur les données sociétales permettrait aux députés d'avoir une vision globale des enjeux soulevés dans un débat et d'éviter une instrumentalisation des chiffres, très courante dans les débats de société.

b. Faire la cartographie des acteurs et des opinions en présence

- Le point sur les différents acteurs impliqués et les intérêts qu'ils défendent ainsi que les fondements idéologiques des différentes positions ou au moins, les implications de leur position sur la conception de la société.

➤ Le point sur l'état de l'opinion

- Au-delà d'une approche purement quantitative, qui ne veut souvent rien dire sur ces sujets (« les moyennes n'existent plus », comme le faisaient remarquer aussi bien Pascale Weil que Dominique Reynié), avoir une approche qualitative (quel est le degré de maturité des citoyens sur les débats en cours ? quel est leur degré de mobilisation et d'intérêt ? qu'attendent-ils exactement du législateur ? quels enjeux sont perçus à travers les questions en débat ?).
- Se doter d'instruments de mesure de l'opinion (qualitative et quantitative)
- Aujourd'hui, le Parlement n'a aucun outil scientifique pour connaître l'évolution de l'opinion. Sans toutefois survaloriser ces indices qu'il faut manier avec pertinence, il serait intéressant pour les députés d'avoir une autre approche, plus globale, que les témoignages qu'ils récoltent sur le terrain.
- Aujourd'hui, sur les questions de société, les études d'opinion sont souvent des instruments aux mains des lobbies. Les parlementaires se trouvent démunis face à des assertions du type : « 80 % de vos électeurs sont pour tel ou tel changement législatif. » Or, le crédit de ces réponses données en quelques secondes par téléphone sur des sujets très complexes est assez limité.
- Dans le cadre des études d'impact prévues par le nouveau Règlement de l'Assemblée nationale, il faut prévoir, notamment au sein des Commissions, la possibilité de recourir à des études d'opinion approfondies dont les résultats seraient transmis à l'ensemble des députés.
- En tout état de cause, un sondage reste un outil de pilotage qui peut être utile pour les responsables politiques. Il ne peut se substituer à la réflexion et à la décision du législateur.

c. Explicitement clairement ce qui est en jeu :

- Poser les différentes options possibles, sans s'arrêter aux seuls éléments techniques.
- Anticiper les conséquences à long terme d'une loi (par exemple, le PACS posait la question de la définition de la famille et de ses évolutions ainsi que la question de l'articulation avec le mariage)
- Le cas échéant, montrer le caractère contradictoire de certaines revendications pour inciter chacun à choisir en conscience
- Prêter une attention particulière aux mots employés dans le cadre du débat. **Le choix du vocabulaire** contribue à poser les termes d'une discussion. Reprendre sans nuance les termes d'une des parties prenantes d'un débat, c'est déjà « accepter » une partie de ses présupposés.

Exemple :

- *Mères porteuses a une connotation utilitaire tandis que la gestation pour autrui a une connotation altruiste*
- *L'emploi d'un terme au singulier ou au pluriel n'est pas neutre : la liberté ou les libertés, la famille ou les familles...*
- *La substitution de « père » et « mère » par « parent » dans le projet de loi sur l'autorité parentale a un sens implicite. Elle reconnaît l'indifférenciation des sexes dans le couple parental.*

d. Procéder à une concertation très ouverte et viser le consensus le plus large

La concertation permet de construire une loi plus pertinente. Mais elle est aussi l'occasion pour la société de s'interroger sur ses valeurs, ses facteurs d'unité, ce qu'elle tient à conserver et à faire

évoluer. C'est aussi une manière de sortir du tête-à-tête avec les représentants d'intérêt minoritaire et de se libérer de l'influence des lobbies pour aborder les questions sous l'angle de l'intérêt général.

C'est la responsabilité des acteurs politiques de faire vivre ce débat le plus largement possible : à travers des réunions publiques, des auditions d'experts, d'associations, de chercheurs, à travers des consultations en ligne...

Le débat doit moins servir à cristalliser des oppositions dans une logique de « coups politiques » qu'à dégager des points de consensus et des points de blocage au sein de la société. **Dans l'idéal, sur ces sujets qui touchent au socle commun et au vivre ensemble, il ne doit pas y avoir de passages en force, pas de gagnants d'un côté et de perdants de l'autre.**

Exemple : Ce travail de concertation très large est actuellement en cours pour le réexamen des lois de bioéthique, notamment à travers les Etats-Généraux de la Bioéthique.

e. **Ne pas s'en remettre à des logiques procédurales et garantir la liberté de conscience**

En dernier ressort, c'est au politique de trancher en conscience. Il y a souvent la tentation de s'en remettre à une procédure qui « déciderait » à la place du législateur. Ce n'est pas sain. Le politique doit accepter d'assumer des valeurs, des principes et de les expliquer à l'ensemble de la société, dans un souci de transmission.

Exemple :

Sur les enjeux de bioéthique, il peut y avoir une tentation du législateur de s'en remettre à des experts pour assumer une partie de ses responsabilités. La loi se contenterait alors de fixer un cadre avec quelques grands principes généraux et une procédure-type tout en déléguant à l'Agence de Biomédecine un pouvoir réglementaire pour l'application.

Plus que sur tout autre sujet, pour ce qui concerne les questions de société, le législateur doit assumer ses responsabilités et être libre de se prononcer en conscience, sans pression partisane excessive ou injonctions extérieures.

VII. Comment reprendre la main sur les questions de société ?

a. **Donner un nouveau contenu à la « modernité » en imposant notre agenda politique**

Un travail de refondation idéologique effectué au sein de notre famille politique a permis à la droite de reprendre l'offensive sur un certain nombre de sujets

- En 1997, la mode était à la réduction du temps de travail. En 2007, Nicolas Sarkozy s'est fait élire sur la valeur travail et la revalorisation du mérite.
- Avant 2002, parler de sécurité, c'était courir après le Front national. Aujourd'hui, la droite assume une politique claire en répétant que « la sécurité est la première des libertés. »
- Sur la fiscalité, la droite a souvent été mal à l'aise, en craignant de passer pour « ultralibérale ». Aujourd'hui, nous assumons le bouclier fiscal, au nom de l'efficacité économique et de la justice.

Sur tous ces thèmes, la droite est sortie du complexe qui l'empêchait de s'affirmer et la plaçait sous domination idéologique par rapport à la gauche.

Restent les questions de société. Sur ce point, force est de constater que nous n'avons pas résolu nos ambiguïtés et que nous assumons difficilement nos convictions. **Le malaise persiste et la droite ne s'exprime pas sur ses valeurs**

- **Elle est le plus souvent en réaction, faute de propositions.**
- **Et lorsqu'elle propose, c'est souvent pour reprendre les idées avancées par la gauche. En plus « tièdes ».**

***Exemple :** Sur la question des couples de même sexe, la gauche propose le mariage pour les personnes de même sexe. S'y opposant, le candidat Sarkozy proposait le contrat d'union civile tandis qu'une partie des élus de notre famille propose que le PACS soit signé en mairie plutôt qu'au tribunal d'instance.*

La plupart du temps, la droite reprend d'ailleurs sur les questions de société la rhétorique dominante qui tourne autour de la dialectique « modernité/conservatisme ».

C'est une erreur intellectuelle qui laisse penser à l'existence d'un « sens de l'histoire ». Cela est contradictoire avec le sens même de notre engagement politique : si nous prenons des responsabilités politiques, c'est bien parce que nous ne croyons pas dans le sens de l'histoire mais dans la capacité d'hommes et de femmes à peser sur la décision publique et le mouvement du monde.

Au-delà de l'erreur intellectuelle, c'est une erreur politique : reprendre cette dialectique dans les termes actuels revient à se placer de facto en situation d'infériorité idéologique.

***Reprenons l'exemple des couples de même sexe.** Si la modernité est conçue comme l'évolution par rapport à des modèles jugés dépassés, le PACS signé en mairie sera toujours moins « moderne » que le mariage pour les personnes de même sexe. Opposée à la reconnaissance légale de « l'homoparentalité », la droite risque d'être toujours moins « moderne » que Noël Mamère ou que le parti socialiste qui sont tous les deux pour l'adoption pour les couples de même sexe.*

Trois options se posent alors pour la droite :

- **Soit on pousse jusqu'au bout l'alignement pour être aussi « moderne » que la gauche.** C'est l'option que choisissent certains au sein de notre famille politique, soit par conviction, soit pour jouer la différenciation interne, soit par esprit de mode. Chacun est libre de ses positions mais il n'est pas évident que cela corresponde aux convictions de nombre d'entre nous. Ni à la sensibilité du cœur de notre électorat. Par ailleurs, il n'est pas dit que cela ramènerait en masse des voix d'autres familles politiques.
- **Soit on sort de la dialectique « modernité/conservatisme » pour proposer une autre dialectique.** C'est par exemple ce que fait Sylviane Agacinski sur le thème des mères porteuses où elle pose plus ou moins explicitement une dialectique entre « barbarie/civilisation ». Ou ce que propose Arnold Munnich lorsqu'il évoque une dialectique « utilitarisme/respect de la dignité humaine » sur les questions de bioéthique. C'est un travail qui peut se faire question par question mais qui est difficile de mener dans le cadre d'une approche globale des questions de société.
- **Soit on retourne la dialectique à notre profit en donnant un autre contenu à la « modernité »,** en abordant de front des problèmes aujourd'hui tabous et en apportant les réponses sur un terrain que nous avons choisi. C'est ce qu'a fait la droite sur d'autres sujets ces dernières années.

Exemple :

- *Le problème n'est pas l'immigration en tant que telle, c'est l'immigration subie. Il faut mettre en place une immigration choisie et insister sur la notion d'identité nationale.*

Donner un nouveau contenu à la modernité, c'est promouvoir des principes positifs plutôt que défendre un âge d'or qui n'a jamais existé ou que de paraître s'opposer à une demande supplémentaire de liberté.

Pour cesser de se trouver dos au mur, on peut choisir de mettre en avant des valeurs simples, fortes et mobilisatrices qui représentent une avancée pour les individus et pour la société :

- La liberté
 - *Exemple : Plutôt de que critiquer le blocage des facultés, promouvoir la liberté d'enseigner et de recevoir un enseignement.*

- La dignité humaine
- La protection du plus vulnérable
- L'intérêt de l'enfant
 - *Exemple : Plutôt que de donner l'impression qu'on s'oppose à la liberté des femmes qui veulent recourir à la GPA, il faut mettre en avant la protection du plus vulnérable, c'est-à-dire la protection de l'enfant et la dignité de la mère porteuse. Il faut montrer que le désir du parent mérite certes de la compassion mais que le droit à l'enfant n'est pas recevable face au droit de l'enfant et à la marchandisation du corps de la mère porteuse.*

- Le droit pour un enfant à naître d'avoir un père et une mère, sauf circonstances accidentelles
 - *Exemple : le cœur du débat n'est pas d'être pour ou contre l'accès à la PMA pour les célibataires, il est d'être pour ou contre le droit d'un enfant à naître à être entouré d'un père et d'une mère, sauf en cas d'accident ou de circonstances non prévues.*

C'est en partie une question de rhétorique mais c'est surtout une disposition d'esprit positive, tournée en permanence vers la proposition et l'avenir. On n'est pas contre une menace, mais pour une avancée, un mieux-être !

En clair, pour reprendre la main, il ne faut pas se poser en défenseur du statu-quo. C'est la position la moins confortable politiquement. Il ne faut pas paraître « dépassé ». Pour nous, le changement n'est pas une fatalité qu'on subit pour paraître moderne. La vraie modernité, c'est de concevoir le changement comme un choix politique assumé en toute conscience. Nous voulons donc proposer des initiatives crédibles et audacieuses, fidèles à nos valeurs, ouvertes et innovantes. Il s'agit de passer de la réaction à la proposition.

Par exemple, sur la question de la fin de vie, le travail parlementaire a permis de déplacer la question : d'une demande, dans la pratique extrêmement minoritaire, d'euthanasie ou de suicide assisté, on a abouti à une question plus large, celle de l'accompagnement des malades en fin de vie qui se trouvent seuls et découragés.

Tout en refusant l'acharnement thérapeutique et en favorisant le développement des soins palliatifs, cela a permis de prendre l'initiative en proposant une loi nouvelle qui instaure le congé de fin de vie. Les Français qui le souhaitent vont ainsi pouvoir accompagner leurs proches dans leurs derniers instants. On est passé d'une demande qui remet en cause certains fondements de la dignité humaine à une proposition qui renforce la fraternité et la solidarité avec les plus vulnérables.

Ce travail de reformulation, d'explication et de proposition doit être mené par notre famille politique sur tous les sujets. Cela est souvent plus exigeant que de suivre la gauche sur son terrain mais cette logique est plus conforme à nos convictions, et c'est sans doute, à terme, plus payant politiquement. Cela conforte le cœur de notre électorat et permet d'attirer d'autres électeurs sur notre terrain, pour peu que nos propositions soient des réponses adaptées à des problèmes réels.

Pour reprendre la main, fixons nous même l'agenda sur les questions de société, en partant des problèmes que vivent la majorité des Français au quotidien et avançons ensuite nos propres propositions.

Exemple : le thème de l'isolement mériterait d'être abordé par notre famille politique avec une logique politique structurée. Le sentiment de solitude touche un grand nombre de nos concitoyens et demande des réponses audacieuses, en capitalisant sur des « valeurs de droite » : la famille, la responsabilisation des corps intermédiaires, la solidarité intergénérationnelle...

Autre exemple : Sur les questions de famille, le cœur du débat politique porte aujourd'hui souvent sur des questions symboliques qui ne correspondent pas aux attentes majoritaires de l'opinion, ni aux enjeux les plus préoccupants pour notre pays. N'ayons pas peur d'affirmer clairement nos valeurs et ne nous laissons pas enfermer dans des débats réducteurs.

La modernité, c'est d'abord apporter des réponses aux principaux problèmes qui touchent toutes les familles, concrètement. Au premier rang de ces problèmes, par exemple :

- **Les difficultés dans l'éducation des enfants** (quelle que soit la structure familiale),
- **L'instabilité des couples qui a un impact fort dans la vie des différentes personnes concernées mais aussi au niveau de la société** (taux de pauvreté des familles monoparentales, qui monte à 46,2% pour une mère sans activité avec enfants contre 7% pour l'ensemble des Français ; problèmes de logement, d'éducation, problèmes de retraite et de pensions de réversion ; impact écologique lié à la multiplication des déplacements, des lieux de vie...).

Voilà deux sujets sur lesquels notre famille politique peut apporter des réponses en posant les questions sans tabous :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Que faire pour aider les familles à mieux prendre en charge leur mission de transmission et d'éducation ?• Que faire pour prévenir l'instabilité dans les familles et apporter un appui aux couples en difficulté qui le souhaitent ? (sensibilisation en amont, encouragement et préparation au mariage civil, médiation familiale...) ? Il s'agit de promouvoir la « famille durable », meilleur rempart contre la crise, lieu des solidarités intergénérationnelles... |
|--|

Ces champs sont très peu explorés par les partis politiques alors qu'ils répondent à une attente prioritaire des Français qui sont très attachés à la « famille », quelles que soient ses évolutions récentes, comme l'ont rappelé Luc Ferry, Marcel Gauchet ou Mercedes Erra...

Ils invitent sans doute à repenser en partie la politique familiale, au-delà de la question des allocations familiales, en développant une nouvelle offre de services et d'accompagnement, en s'appuyant sur des acteurs locaux...

Ils nécessitent aussi de mieux prendre en considération l'impact des évolutions du droit du travail et des mécanismes économiques sur les familles. A ce titre, il est important que les études d'impact des projets de loi intègrent systématiquement la dimension sociétale.

Une mesure permettant un gain de croissance à court terme peut se traduire à moyen terme par un coût social très lourd lorsqu'elle fragilise la structure familiale.

La démarche du parti conservateur anglais dans ce domaine mérite d'être étudiée. Les équipes de David Cameron proposent une refondation idéologique autour du concept de « fraternité » en revalorisant les corps intermédiaires, la famille et la confiance dans la société civile.

De même, plusieurs pays mettent en place des politiques de promotion de la « famille durable ».¹ C'est notamment le cas à Singapour où le National Family Council a lancé l'initiative « think family » qui promeut, notamment à travers la publicité, la stabilité des couples et offre des informations et solutions pour les familles de Singapour. (<http://www.nfc.org.sg/>).

- Un autre champ de réflexion que le groupe UMP serait légitime à préempter concerne le combat pour les libertés individuelles face aux intrusions non maîtrisées des nouvelles technologies.

Il faut définir un usage raisonné de toutes les techniques qui peuvent menacer notre liberté, si l'on n'y prend pas garde : fichiers, biométrie, reconnaissance faciale... Seuls les principes de nécessité et de proportionnalité sont pertinents pour justifier le recours à ces techniques de surveillance.

De même qu'il existe des lois bioéthiques, il pourrait être pertinent de débattre de lois d'éthique numérique qui permettraient au Parlement, après explication et débat publics, de définir le cadre nécessaire à la défense des libertés face aux risques de mauvais usages technologiques.

Ces questions susceptibles de se trouver au cœur du questionnement du groupe UMP peuvent faire l'objet de missions spécifiques. Les groupes de travail pourront déterminer les enjeux soulevés par ces questions et définir des méthodes d'action incluant la possibilité ou non de légiférer.

¹ Sur la promotion du mariage, on lira James Wilson, *The marriage problem, how our culture has weakened families* (New York, HarperCollins, 2002, 274 pages) et Julien Darmon, *Questions sociales: analyse anglo-saxonne socialement incorrect ?* (PUF 2009)

b. Assumer un projet collectif à travers la loi, en misant surtout sur l'incitation pour ne stigmatiser personne

Notre pays, comme beaucoup de démocraties occidentales, est traversé par de nombreuses tensions... Au cœur d'une crise économique importante, il est plus vital que jamais de chercher les leviers pour souder le pays et favoriser une France rassemblée.

Face à des forces centrifuges (différences culturelles, différences des modes de vie...), un des leviers essentiels pour assurer la cohésion reste la loi.

- parce que son élaboration peut-être l'occasion d'une mobilisation de l'opinion sur un même agenda et une même préoccupation, même lorsque les débats donnent lieu à des confrontations
- parce qu'une fois que la loi existe, elle relie les hommes entre eux. La loi reste, quoiqu'on en dise, un facteur d'égalité (tous les citoyens sont égaux devant la loi) et de légitimation (ce qui est légal apparaît souvent comment légitime aux yeux des citoyens).

Qu'on l'assume ou non, la loi contribue à l'expression d'un projet collectif, d'un projet de civilisation. Elle est aussi une façon de donner corps à ce projet. La multiplication de lois de circonstances ou des « lois d'exception » contribue à miner cette caractéristique.

Une loi parfaite serait indigne car invivable. La loi ne doit pas être amoral mais elle ne peut pas non plus résumer toute la morale. Elle doit rester humaine tout en tirant les hommes et la société vers le haut.

La loi a donc une vocation civilisatrice. Elle doit être en accord avec le moment politique que traverse une société et l'aider à progresser.

La loi n'est civilisatrice que lorsqu'elle se justifie et donne du sens aux interdits qu'elle pose et aux avancées qu'elle propose.

Par exemple, la loi Léonetti

Alors que l'opinion est plutôt favorable à l'euthanasie, la loi Leonetti permet de faire progresser la société vers une meilleure prise en compte de la fin de vie. C'était le mérite du débat sur l'euthanasie : il pose la question de la souffrance et de la place du plus vulnérable dans notre société. On voit le risque qu'il y aurait à clore le débat en légalisant l'euthanasie. Ces sujets risqueraient de passer au second plan. Inversement, la tension permanente que crée la revendication d'une légalisation de cette pratique oblige les pouvoirs publics à mettre des moyens pour mieux accompagner la fin de vie.

Pourquoi le législateur se trouve-t-il souvent dépourvu face aux pressions d'une partie du corps social, surtout lorsqu'elles se présentent sous la forme d'aménagements mineurs ? **Parce que notre famille politique, au nom du pragmatisme, a parfois la naïveté d'aborder les questions sous des angles techniques en faisant abstraction des soubassements idéologiques qui sont en jeu, plus ou moins explicitement.**

Exemple :

La question de la déjudiciarisation du divorce a un moment été évoquée dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques et de la Commission Guichard.

Quel était le point de départ de cette proposition ? Dans certains cas, les divorces par consentement mutuel se passent dans un climat tel que le passage devant un juge paraît superflu.

Certains avançaient donc l'idée, pour désengorger la justice, de confier le prononcé du divorce aux notaires. Cette proposition apparaît a priori comme une mesure « pragmatique » neutre.

Pourtant elle porte en elle une conception du mariage, comme un contrat d'ordre privé qui peut être rompu entre les deux contractants sans décision de justice. Que les promoteurs de cette mesure en aient conscience ou non, cela marque une rupture par rapport à la conception d'un mariage considéré comme une institution et comportant une dimension publique, devant et envers la société.

A travers une réforme de procédure, on voit bien que c'est la question du mariage comme institution ou comme simple contrat d'ordre privé qui est en jeu.

Les deux options sont respectables mais elles doivent être explicitées, replacées dans un projet de société plus global, avec toutes les conséquences induites. C'est à ce niveau que doit avoir le débat pour que toutes les cartes soient sur table et que chacun puisse se faire une opinion en conscience.

Le rôle des responsables politiques est précisément d'explicitier clairement les enjeux du débat et d'expliquer les choix retenus en s'appuyant sur des convictions claires.

Pour gagner en cohérence et en force de conviction, notre famille politique doit aujourd'hui faire l'effort de repreciser les valeurs et le projet de société qu'elle défend :

- Un projet ambitieux, qui s'adresse à chacun et invite à une dynamique collective.
- Un projet de société qui ne peut pas se résumer à un programme de politique économique ou de réformes structurelles.
- Un projet qui assume des valeurs fortes, sans moralisme ni frilosité,
- Un projet qui tient compte des attentes des Français, tout en allant au-delà des polémiques de court terme ou des faits-divers.

En ayant une démarche positive, en avançant un projet, il est plus facile d'expliquer nos positions par rapport aux différentes demandes du corps social. Chaque prise de position, sur les différentes problématiques, s'articule alors avec le projet de société et doit montrer en quoi elle le nourrit.

- **Définir un projet de société et revendiquer des valeurs, c'est refuser le relativisme absolu qui revient à dire que « tout se vaut ».** Car quand tout se vaut, rien ne vaut.
- **Définir un projet de société, c'est donc assumer le fait que certains choix individuels sont préférables à d'autres, pour le bien de la société et celui des personnes qui la composent, notamment les plus fragiles (enfants, personnes en fin de vie...).**
- **Définir un projet de société, c'est assumer que ces choix méritent d'être valorisés et encouragés par la société.**
- **Définir un projet de société, c'est promouvoir un modèle culturel fédérateur sans lequel il n'y a pas d'intégration possible.**

Mais le projet de société ne doit pas être un projet collectiviste ! Le principe de liberté individuelle est essentiel. Lorsque ni l'ordre public ni la dignité humaine, ni le respect des principes fondamentaux du droit ne sont en jeu, il est hors de question que le politique stigmatise ou condamne des décisions qui relèvent de choix ou de comportements personnels. Ce n'est pas parce qu'elles n'ont pas à être encouragées et soutenues par la société que d'autres attitudes doivent être pointées du doigt. **A cet égard, la lutte contre les discriminations demande une vigilance continue.**

En ce qui concerne les valeurs, la question de la transmission est centrale. Le politique n'est pas en situation d'imposer. Il s'agit surtout d'informer, d'inciter, d'encourager. En dernier ressort, il revient à chacun de faire ses choix et de les assumer.

Se pose alors la question de la prise en compte des situations particulières, des cas exceptionnels, ou des choix qui ne correspondent pas directement aux modèles valorisés par le projet de société.

➤ **La question de la loi et de la justice**

Légiférer sur tout, c'est afficher un manque de confiance à l'égard de la justice qui a précisément pour rôle de trancher face à des cas particuliers en s'appuyant sur la loi et en tenant compte des situations particulières avec humanité. Créer sans cesse la loi selon les particularismes pour faire preuve de réactivité contredit la vocation d'une loi- référence pour tous. C'est aussi un mépris pour nos magistrats.

Les cas particuliers ne sont donc pas forcément à inscrire dans la loi mais peuvent relever de la jurisprudence, de traitements au cas par cas, d'aménagements fiscaux ou contractuels...

***Par exemple, pour l'euthanasie.** Plutôt que de faire évoluer la loi et de créer ainsi une loi d'exception qui remettrait en cause des principes essentiels de notre droit et du vivre-ensemble, on peut réaffirmer que c'est une pratique interdite tout en ayant conscience que face à des cas exceptionnels, la justice saura faire preuve d'humanité en tenant compte des circonstances. Dans les faits, c'est d'ailleurs ce qui se passe aujourd'hui.*

Affirmer des valeurs tout en tenant compte de situations exceptionnelles, ce n'est pas faire preuve d'hypocrisie, c'est accepter la complexité de la vie sans renoncer à une norme collective qui exprime un socle pour le «vivre ensemble».

Autre exemple : la question du couple et des enfants.

La loi française reconnaît la valeur du mariage d'un homme et d'une femme pour le bien de la société et l'éducation des enfants. Elle assume le fait que ceux qui choisissent ce modèle de vie, avec les devoirs qui sont liés, soient soutenus par la société : avantages fiscaux, garanties juridiques...

Certaines personnes choisissent d'autres modes de vie.

Des enfants issus de couple hétérosexuels peuvent ainsi se retrouver, plus tard au sein de foyers homosexuels, il faut alors veiller à ce que les enfants, qui ne sont pas responsables de ce choix de leurs parents, ne soient pas pénalisés.

Il en va de même pour les enfants élevés dans des familles polygames. Le législateur n'a pas à reconnaître cette pratique qui ne correspond pas à notre vision de la société, du rapport entre l'homme et la femme, de l'éducation et de la transmission dans la famille. Pourtant, les enfants élevés dans ces conditions ont le droit à une sécurité juridique.

Cela peut se faire par des dispositifs qui ne doivent pas remettre en cause le principe de parenté du couple composé d'un homme et d'une femme.

Paradoxalement, nous serons d'autant plus à l'aise pour assumer les aménagements législatifs ou fiscaux rendus parfois nécessaires du fait de certains choix ou comportements de vie, que nous assumerons haut et fort un projet clair et des valeurs fortes.

C'est quand on est sûr des valeurs qu'on défend et du projet qu'on porte, qu'on peut faire des aménagements pratiques sans remettre en cause les fondements de notre vie en commun. Il y a une différence fondamentale entre l'attitude qui consiste à vider la loi de son sens en affirmant que « *tout ce qui se fait est permis et doit être reconnu par la loi* » et l'attitude qui fixe un objectif et donne un interdit fédérateur en acceptant éventuellement des dérogations. « *C'est interdit sauf...* ».

De façon générale, il est préférable de poser des principes forts dans la loi, quitte à prévoir des dérogations, plutôt que d'autoriser une pratique marginale, même en l'encadrant très fortement. Certes, dans la pratique, cela ne change pas grand-chose, certains vont même jusqu'à dire que c'est de l'hypocrisie. Pourtant en termes symboliques, cela fait une grande différence. Or, il n'y a pas de politique sans symboles et de vie en société sans références partagées.

Par exemple, la recherche sur les cellules embryonnaires. Le régime actuel, datant des dernières lois de bioéthique, prévoit une interdiction de la recherche causant la destruction de l'embryon, tout en fixant quelques dérogations, sous le contrôle de l'Agence nationale de biomédecine. Arnold MUNNICH, conseiller du Président de la République, considère d'ailleurs que le régime juridique actuel n'a jamais empêché un projet de recherche sérieux sur des cellules embryonnaires.

Pourtant le rapport du Conseil d'Etat préconise de passer à un régime d'autorisation assorti de conditions très strictes.

Sur le papier, on gagne peut-être en cohérence (à quoi bon poser des interdictions si l'on n'y déroge aussitôt ?) mais cela remet en cause des principes forts qui valent la peine d'être promus dans notre société et que rappelle notamment la loi Veil sur l'IVG : « La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. Il ne saurait être porté atteinte à ce principe qu'en cas de nécessité et selon les conditions définies par la présente loi. »

Aujourd'hui, ce qui manque, c'est précisément ce projet fédérateur. Les aménagements pratiques apparaissent alors comme les seules décisions politiques et contribuent à une désagrégation sociale, à une perte du sens collectif. A notre famille politique de formuler ce projet et de le proposer en s'appuyant sur les attentes fondamentales des Français et les fondements de notre civilisation.

Piste de réflexion pour sortir de l'opposition schématique entre la loi-idéal et la loi-qui-court-après les mœurs.

Notre famille politique pourrait par exemple s'inspirer des travaux de Richard Thaler et Cass. R. Sunstein qui ont beaucoup influencé la réflexion de B. Obama aux Etats-Unis et de D. Cameron au Royaume-Uni. Les deux auteurs de « Nudge » développent le concept d'un « paternalisme soft » qui s'appuie sur les travaux les plus récents en sciences comportementales.

L'homo economicus effectuant des choix purement rationnels est bien souvent une fiction. Nous sommes souvent conditionnés par des habitudes, un environnement, la peur exagérée du risque...

Les deux auteurs essayent de voir comment la puissance publique peut réinventer ses modes d'intervention en s'efforçant avant tout de créer un environnement qui favorise les choix les plus sûrs pour l'individu et les plus bénéfiques pour la communauté, tout en laissant chacun libre de choisir en dernier ressort.

Exemple :

Pour inciter les Américains à choisir un bon niveau d'assurance médicale, sur les formulaires d'inscription, les autorités peuvent faire en sorte que soient pré-cochées les options les plus couramment sûres et les plus équilibrées. Evidemment, la personne concernée peut effacer ce pré-cochage et choisir elle-même. Elle reste libre de choisir le niveau d'assurance qu'elle veut mais la personne publique « oriente » son choix vers les options considérées comme préférables.

Il y a certains comportements qui correspondent davantage à l'intérêt de la société et à sa pérennisation. Il est normal que ses comportements soient encouragés par le législateur, sans que la loi ne condamne ou ne réprime d'autres choix. Pour ne pas forcer la main aux individus tout en favorisant certains modèles, le politique peut opter dans certaines situations pour ce « paternalisme soft ».

c. Mettre l'exigence de la transmission et l'éducation au cœur de notre projet politique

Si les « valeurs » sont perçues comme une contrainte extérieure par les individus, elles perdent leur légitimité. Si le « projet de société » apparaît comme une volonté imposée par la sphère politique à la société civile, il n'a aucun sens.

La régulation par la loi a donc des limites. C'est d'ailleurs ce que nous apprend la philosophie libérale, qui préfère la régulation par les mœurs.

Ainsi, en Angleterre, la régulation est censée être assurée par le contrôle social davantage que par la loi, souvent moins contraignante qu'en France. Les corps intermédiaires sont supposés remplacer la contrainte publique. La loi ne se substitue pas aux débats de société, notamment dans leur dimension morale.

Faut-il pour autant choisir entre la régulation par les mœurs ou la régulation par la loi ? Non.

Il est vrai qu'en France, le corps social a tendance à se défausser complètement de ses responsabilités sur l'Etat et in fine sur la loi, censée apporter une réponse à tous les problèmes, même dans les cas particuliers. Cela n'est pas une fatalité.

Régulation par la loi ou par les mœurs, nous ne voulons pas choisir. La meilleure solution serait que les débats qui précèdent la loi soient l'occasion d'une « éducation des mœurs ». En effet, la loi doit contribuer à la civilisation, mais elle n'est pas toute la civilisation.

Si nous ne récusons pas le rôle de la loi, bien au contraire, nous voulons aussi pousser à l'émergence d'une société de confiance, fondée sur l'engagement des différentes composantes du corps social et la responsabilité individuelle.

Il n'y a pas de valeurs partagées sans transmission. Il n'y a pas de projet collectif sans une appropriation permanente par les nouvelles générations des valeurs qui fondent notre socle civilisationnel.

Dans cette tâche de transmission, les politiques ont un véritable rôle à jouer. Ils ne doivent pas craindre de défendre des principes forts pour le bien de la société, quelle que soit leurs choix de vie personnelle qui ne regardent qu'eux.

La société n'attend pas des élus une exemplarité dans leur vie personnelle mais une vision claire des fondements de la vie sociale. On n'a pas besoin d'être un parangon de vertu pour défendre des convictions et des principes de vivre-ensemble.

De même, on ne peut pas s'en tenir à la défense de principes : il faut surtout les faire vivre à travers des initiatives politiques, notamment locales.

Exemple : le repos dominical

La polémique sur le travail dominical a donné lieu à une défense du principe du dimanche comme un jour à part, nécessaire à la vie sociale dans notre pays. Mais les responsables politiques ne

peuvent pas se contenter de défendre un principe hérité du passé. Si vraiment, nous considérons qu'il doit rester un jour particulier, il faut lui redonner un sens qu'il est en train de perdre, notamment dans les grandes villes.

Dans notre société marquée par l'isolement et le repli sur soi, il est de la responsabilité des élus, particulièrement au niveau local, de voir avec les acteurs de terrain (associations, communautés...), comment faire pour que ce jour devienne une occasion de fraternité et de rencontres entre habitants ?

Outre l'affirmation de convictions fortes, les responsables politiques ont pour mission de faire vivre le débat sur les questions. Chaque débat, pour peu qu'il soit conduit dans un esprit d'ouverture et de respect, est en effet l'occasion d'une transmission des valeurs qui renforcent notre projet collectif.

Expliquer, échanger, débattre et proposer sont autant de manières de répondre utilement aux questions de société qui ne trouvent pas leur solution dans la seule loi.

Ce qui s'est fait ponctuellement avec les Etats-Généraux de la Bioéthique mérite d'être poursuivi régulièrement sur toute une série de sujets de société. Pour aider les députés dans l'animation de ses débats au niveau local, le groupe UMP pourrait fournir des dossiers d'information, comme il l'a fait sur d'autres thématiques : Etats-Généraux de la Dépense publique...

La question de l'éducation est centrale. Pourtant, c'est un terrain sur lequel la droite est perçue comme moins crédible que la gauche dans l'opinion. Beaucoup d'acteurs du monde associatif ont même une méfiance par rapport à notre famille politique. Et de fait, beaucoup de responsables politiques de droite n'osent pas aborder ce terrain, ne se sentant pas légitime pour avancer des propositions fortes sur ce thème.

Comment reconquérir ce terrain ? Comment gagner la confiance des acteurs de l'éducation en s'appuyant sur tous les relais qui peuvent jouer le rôle de transmission ?

- **En premier lieu, la sphère familiale.** D'où l'importance d'accompagner les familles dans leur rôle d'éducation et de transmission. En veillant à ne pas les déresponsabiliser mais en s'assurant qu'elles disposent des moyens et outils pour assumer leurs responsabilités.
- **En second lieu, l'école. Après la famille, c'est le lieu évident de la transmission des valeurs et des principes du vivre-ensemble.**
 - Pourtant, l'école ne contribue pas suffisamment à donner confiance aux jeunes Français, dans leur propre capacité et dans la capacité globale de notre pays. Au-delà du socle des fondamentaux (écrire, lire, compter...), c'est aussi la question du « mental » qui est en jeu. Cela est sans doute la résultante d'un système scolaire qui souvent déprime les jeunes plus qu'il ne leur fait prendre confiance : dans toutes les classes, quel que soit leur niveau, on retrouve une « constante macabre » avec une échappée qui rassemble les meilleurs élèves, un peloton qui regroupe les élèves qui suivent, et toujours un tiers d'élèves jugées « mauvais ». Globalement, notre système met la sanction au cœur du dispositif, plutôt que le conseil ou l'encouragement. L'idée d'un conseil de classe « ouvert » aux élèves avancée par R. Descoings pour inverser la tendance permettrait aux professeurs de se trouver en situation de conseiller une jeune personne plutôt que de la juger. C'est une piste intéressante.
 - L'égalité devant l'école est un fondement mis à mal. L'école de la République n'est plus considérée comme un ascenseur social : elle ne mène qu'une minorité d'élèves à l'excellence. Le « moule » scolaire est remis en cause. Il ne s'adapte pas aux élèves en difficultés. Enfin, les disparités entre les établissements sont une réalité et conditionnent l'avenir des jeunes Français.

Cette disparité entre établissements mine dès le plus jeune âge la confiance en soi, en l'avenir et dans les institutions.

C'est au groupe UMP de se saisir de ces questions et d'établir un positionnement et des propositions sur ce thème qui engage l'avenir de notre pays.

- L'enseignement de la philosophie au lycée est régulièrement remis en cause. Il nous semble important de promouvoir l'enseignement de cette matière qui permet d'offrir aux élèves des clés pour mieux comprendre les enjeux des grandes questions de société. Il pourrait être intéressant d'élargir au contraire l'enseignement de la philosophie au lycée professionnel, en l'adaptant aux publics concernés.
- L'enseignement de la science numérique, non seulement de ses outils, mais surtout par la compréhension de sa logique et de ses limites serait aussi bienvenu.

Conclusion

Nous devons cesser de «gérer» les questions de société avec malaise, malgré nous. Il faut les aborder avec enthousiasme, dans un état d'esprit positif. En nous mettant à l'écoute des Français et en leur proposant des réponses adaptées et conformes aux valeurs auxquelles nous croyons.

A travers ces débats qui mobilisent l'opinion, nous avons l'occasion de construire un projet de société appuyé sur des valeurs positives.

Nous pouvons proposer des lois qui protègent les libertés individuelles ET qui promeuvent la dignité des personnes. Nous pouvons proposer un cadre favorable à l'épanouissement de chacun ET au bien de la société.

Faisons des questions de société un élément fondamental de notre offre politique. Notre responsabilité politique n'est pas seulement de légiférer mais elle est aussi d'éclairer les citoyens et de faire vivre le débat.

Le temps du débat ce n'est pas du temps perdu, c'est le temps du dialogue et de l'écoute. C'est le temps de la rencontre entre les Français. C'est le temps de la prise en compte des réalités du terrain, loin des instrumentalisation de telle ou telle.

Nous manifestons une grande confiance dans le corps social et dans la capacité des Français à poser des choix exigeants, pour peu que leur conscience soit honnêtement éclairée.

Il n'y a pas lieu d'être sur la défensive. C'est un projet engageant sur lequel l'UMP a de nombreux atouts à faire valoir. Les convictions que nous portons répondent de plus en plus aux attentes des Français et à leur recherche de sens !

Les questions de société doivent permettre au groupe UMP d'assumer sans complexe une voie de droite, faite de convictions, d'ouverture et de générosité.

C'est aussi l'occasion d'assumer une voie française, marquée par l'histoire et par une ambition politique singulière. Une voie qui n'est ni anti-scientifique, ni anti-moderne. Une voie qui n'est pas coupée du reste du monde mais qui assume sa différence quand il le faut. Une voie profondément humaniste. C'est-à-dire au service de la personne humaine. *« L'homme, la seule querelle qui vaille. »*

Sans dogmatisme et avec enthousiasme, la droite a des choses à dire et à proposer sur les questions de société.

Le rapport en bref

- Les questions de société ne peuvent pas être traitées sous l'angle technique. Ce sont des questions de civilisation.
- Face à une question de société, il faut prendre le temps et adopter une méthode rigoureuse.
- Le débat est un élément clé sur ces questions. La responsabilité des femmes et des hommes politiques est de faire vivre ce débat en éclairant les Français sur les enjeux.
- La droite n'a aucun complexe à avoir sur ces questions par rapport à la gauche. Elle ne doit pas courir après la gauche mais imposer ses propres thèmes, qui répondent à des préoccupations des Français, plutôt qu'à des postures idéologiques.
- L'UMP peut reprendre la main. A condition
 - de donner un nouveau contenu à la modernité en imposant son propre agenda
 - d'assumer un projet de société ambitieux et fédérateur, porté par la loi, sans stigmatiser ceux qui font d'autres choix
 - de mettre l'exigence de transmission et d'éducation au cœur de notre projet politique.
- La loi n'a pas vocation à tout régler. Elle doit poser des principes forts qui aident la société à progresser. Nous faisons confiance à la justice pour prendre en compte les situations particulières : c'est sa mission.
- La régulation par la loi ne doit pas déresponsabiliser totalement le corps social et les corps intermédiaires qui ont leurs propres responsabilités dans le maintien du vivre-ensemble.
- Nous voulons aborder ces questions de société dans un état d'esprit positif. En étant toujours dans la proposition plutôt que dans l'opposition.
- Les questions de société doivent devenir un élément central de notre projet politique et de notre offre qui ne peut pas se résumer à des prises de position économiques.

Parmi les propositions :

- Mettre au cœur du débat politique et de l'offre politique de l'UMP les thèmes de
 - La famille durable : comment aider les couples qui le souhaitent face à l'instabilité ?
 - L'aide des parents dans l'éducation des enfants : comment offrir aux familles les moyens et les outils adaptés ?
 - L'isolement et la solidarité intergénérationnelle
 - Les libertés contre les risques technologiques
- Doter le Parlement d'outils de suivi de l'opinion pour avoir une connaissance plus précise des attentes des Français et ne plus dépendre d'une instrumentalisation des sondages.

- Poser un cadre juridique sur les questions des nouvelles technologies pour défendre les libertés personnelles et installer un comité d'éthique numérique pour réfléchir à ces enjeux, afin
 - de mettre en place des lois d'éthique numérique, comme il existe les lois bioéthiques,
 - de renforcer les moyens de sécurité numérique pour, à la fois, mieux protéger les personnes et la société.

- Entretenir en permanence le débat dans les circonscriptions à travers des dossiers d'animation de réunions publiques, proposés par le groupe UMP

- Respecter sur ces questions sensibles une méthodologie en 5 points, qui favorise une concertation très large, avec tous les acteurs concernés :
 - Faire un état des lieux systématique
 - Faire la cartographie des acteurs et des opinions en présence
 - Expliciter clairement ce qui est en jeu
 - Procéder à une concertation très ouverte et viser le consensus le plus large
 - Ne pas s'en remettre à des logiques procédurales et garantir la liberté de conscience